



**PRÉFET
DE LA RÉGION
PROVENCE-ALPES-
CÔTE D'AZUR**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale
des affaires culturelles**

Arrêté

**portant inscription au titre des monuments historiques de
la chapelle des Pénitents bleus à L'ISLE-SUR-LA-SORGUE (Vaucluse)**

**Le préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur,
Préfet de la zone de défense et de sécurité Sud,
Préfet des Bouches-du-Rhône,**

Vu le code du patrimoine, livre VI, titres I et II,

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les départements et les régions,

Vu l'avis de la commission régionale du patrimoine et de l'architecture en date du 28 avril 2022,

Vu les autres pièces produites et jointes au dossier,

CONSIDERANT que la chapelle des Pénitents bleus à L'ISLE-SUR-LA-SORGUE (Vaucluse) présente un intérêt historique et artistique suffisant pour en rendre désirable la préservation, comme rare témoignage de la présence des confréries de pénitents sous l'Ancien Régime dans la commune, et en raison de la qualité de l'architecture de sa façade, œuvre de l'architecte Jean-Ange Brun (1702-1793), et de son remarquable décor de gypseries datant des années 1760,

ARRETE

Article premier : Est inscrite au titre des monuments historiques en totalité la chapelle des Pénitents bleus, située à l'angle des rues Voltaire et Rose Goudard à L'ISLE-SUR-LA-SORGUE (Vaucluse), selon le plan annexé au présent arrêté, sur la parcelle CP 756, appartenant à LA COMMUNE DE L'ISLE SUR LA SORGUE (n° SIREN 218 400 547), par acte passé le 20 décembre 2005 devant Maître Jocelyne PEYTIER, Notaire associé de la Société Civile Professionnelle « Jean-Baptiste JUGE – Jocelyne PEYTIER et DORIS NUNEZ, Notaires associés », titulaire d'un Office Notarial dont le siège est à L'ISLE-SUR-LA-SORGUE (Vaucluse), et publié le 19 janvier 2006 au Service de publicité foncière d'Avignon 2^{ème} bureau sous le numéro de volume 2006 P N°461.

Article 2 : Le présent arrêté sera notifié au maire de la commune concernée propriétaire, et, le cas échéant, à l'autorité compétente en matière de plan local d'urbanisme.

Place Félix Baret - CS 80001 - 13282 Marseille Cedex 06

Téléphone : 04 84 35 40 00

www.prefectures-regions.gouv.fr/provence-alpes-cote-dazur

Article 3 : Le secrétaire général pour les affaires régionales et la Directrice régionale des affaires culturelles sont chargés de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au fichier immobilier de la situation de l'immeuble inscrit et au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

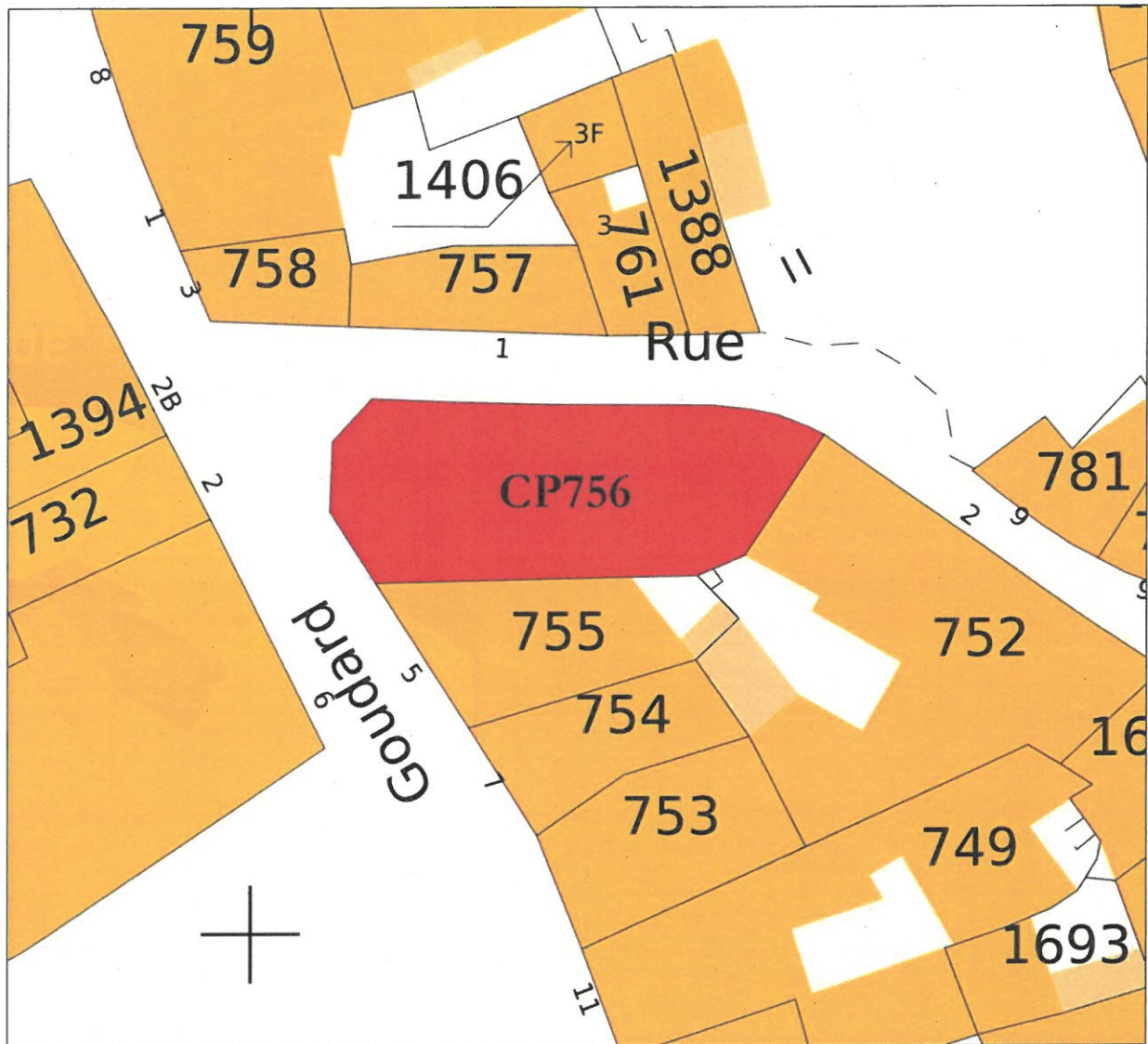
Marseille, le 24 OCT. 2022

Le Préfet de Région



Christophe MIRMAND

Plan annexé à l'arrêté portant inscription au titre des monuments historiques
de la chapelle des Pénitents bleus à L'ISLE-SUR-LA-SORGUE (Vaucluse)



Marseille, le 24 OCT. 2022

Le Préfet de Région

Christophe MIRMAND